

PRÉCARITÉ

Calais : soixante et un migrants interpellés suite à l'évacuation du lieu de distribution des repas

Alors que les associations d'aide aux migrants s'étaient réunies vendredi rue de Moscou, à Calais, sur le lieu de distribution des repas pour réclamer plus de concertation avant les évacuations de campements illicites, ce dernier a fait l'objet d'une évacuation au petit matin, hier. Un site aménagé pour la distribution des repas, il y a deux ans par la municipalité, sur un terrain appartenant au conseil régional. Mais « depuis cet été, on constate que les migrants ont pris l'habitude de s'y installer de façon permanente, en contradiction totale avec la vocation de ce site, indique Denis Robin, préfet du Pas-de-Calais, dans un communiqué. Suite à de nombreuses plaintes de riverains et à une plainte déposée par la ville de Calais, une intervention des services de sécurité a permis hier matin de mettre fin à cette situation et aux troubles qu'elle générait ».

Mairie déboutée

À l'issue de cette opération, soixante et un migrants ont été interpellés puis placés en garde à vue pour délit d'occupation illicite en réunion. Reste que, si l'évacuation



Suite à l'évacuation du lieu de distribution, les migrants ont bloqué la chaussée en y installant des tentes, hier soir.

s'est déroulée « dans le calme, sans aucun incident » d'après la sous-préfecture, elle n'a pas manqué de provoquer l'incompréhension des associations : le 5 septembre en effet, la

municipalité de Calais avait été déboutée par le juge des référés, lorsqu'elle avait demandé une évacuation de ce site. Quant au conseil régional, « il n'avait pas déposé de

plainte », indique la conseillère régionale Catherine Bourgeois. Et de dénoncer « un préfet qui ne respecte pas la circulaire du 26 août du ministre de l'Intérieur. Il n'a pas non plus répondu à la demande de Daniel Fercheron qui est pourtant propriétaire des lieux. Le président du conseil régional lui avait demandé un accompagnement et une solution adaptée pour chaque migrant ».

D'avantage de concertation entre associations et autorités locales, mais aussi davantage d'anticipation et d'accompagnement... C'est ce à quoi invite la circulaire du ministère de l'Intérieur, en matière d'évacuation de campements illicites. Une circulaire dont les associations d'aide aux migrants réclamaient justement l'application, vendredi, à l'issue d'une opération de nettoyage.

« D'une certaine manière, l'évacuation est une réponse à notre action de vendredi », ironisaient certains responsables associatifs hier soir, avant qu'une centaine de migrants et de bénévoles ne bloquent l'accès au pont Veuillard, avec des tentes au milieu de la chaussée. « Ils ne savent plus où dormir », conclut une bénévole, alors que la pluie continuait de s'abattre sur Calais. ■

CATHERINE BOUTEILLE